Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_15-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
ACQUISITION D'UNE PARCELLE PRIVEE POUR UN AMENAGEMENT PAYSAGER – 2 RUE JEAN JAURES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 05 novembre 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 31

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à M. LE MAIRE
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme LOPEZ-LE GOFF
Mme SORET-CELLE donne pouvoir à Mme KERARON
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. JUMEAU est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. CABON

La Ville de Lanester projette un aménagement paysager le long du boulevard Normandie-Niemen sur le domaine public maritime dont la Ville a la gestion, avec la création d'un belvédère comme jardin public, en contrebas de l'immeuble Les Hunes du Scorff. Dans ce cadre, il est envisagé la création d'une connexion avec la rue Jean-Jaurès par un cheminement piétonnier.

Pour réaliser ce projet, la Ville de Lanester a besoin de maîtriser le foncier sur sa totalité par l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 0969, d'une contenance d'environ 160 m², située 2 rue Jean-Jaurès et propriété des Copropriétaires de l'Immeuble Les Hunes du Scorff.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_15-DE



Compte tenu des éléments exposés, voici les modalités d'acquisition proposées :

- Une acquisition à titre gracieux ;
- Les frais de géomètre, pour une mission de bornage et de délimitation, et de notaire, pour la rédaction de l'acte, à la charge de l'acquéreur.

Par un courrier en date du 25 août 2026, le syndicat des Copropriétaires, INOVA, se positionne favorablement sur ce projet et selon ces modalités.

Vu le code Général des collectivités territoriales et ses articles L2241-1 et L2122-21,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie - Urbanisme - Transitions du 19 octobre 2026,

Considérant la volonté municipale d'acquérir cette parcelle afin de permettre la réalisation de l'aménagement paysager,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 0969, d'environ 160 m², située 2 rue Jean-Jaurès, aux conditions énoncées ci-dessus, auprès des Copropriétaires de l'immeuble Les Hunes du Scorff.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte authentique à intervenir.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★